



Le 24 février 2017

Suivi de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Doubs

Comité de pilotage du 21 février 2017

Le Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (Sdaasp) avance. Le diagnostic est aujourd'hui réalisé.

Le Gouvernement a fait de l'égalité d'accès aux services dans tous les territoires une priorité de son action. Permettre à chaque habitant du Doubs d'accéder à une offre de services de base nécessaire à sa vie quotidienne est un objectif du projet départemental C@P25 du Département.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit l'élaboration conjointe, par le préfet de département et le président du conseil départemental, au plus tard le 31 décembre 2017, d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Il définit, pour une durée de six ans et à partir d'un diagnostic du territoire, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services marchands et non marchands dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Un état des lieux des services existant dans le département a ainsi été réalisé. Des rencontres territoriales se sont déroulées courant décembre 2016 avec des représentants élus du département afin de connaître leurs attentes en matière d'accessibilité des services au public. La population a par ailleurs été consultée, ainsi que plusieurs opérateurs. La collecte de ces informations a ainsi permis d'établir un diagnostic des services au public existant dans le département.

Un comité de pilotage s'est réuni ce mardi 21 février pour :

- présenter aux élus, opérateurs, représentants des services publics dans le département, le diagnostic des services existants dans le département en matière d'analyse socio-démographique des besoins, d'organisation territoriale de l'offre de services, d'offres des services par thématique : services publics et sociaux, services d'éducation-jeunesse, l'accès aux soins, les services commerciaux, les services sportifs et culturels
- valider les principaux enjeux du schéma.

**Le diagnostic est consultable sur demande ou sur les sites :
www.doubs.gouv.fr et www.doubs.fr**

Les étapes suivantes de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Jusqu'en juin, le Département et l'État recueilleront les propositions d'actions des territoires et opérateurs. Un rapprochement avec les structures plus spécifiquement concernées par certains thèmes aura lieu pour les co-construire.

Le projet sera ensuite soumis au vote de l'Assemblée départementale en septembre puis présenté officiellement pour avis aux EPCI, à la Région et à la CTAP (Conférence territoriale de l'action publique).

Enfin, le Préfet prendra en décembre un arrêté qui fixera ce premier schéma. 2018 verra le lancement des premières actions préconisées.

Contacts presse :

**Service départemental de la communication interministérielle
pref-communication@doubs.gouv.fr**

**Département du Doubs
Marie Payer
Marie.payer@doubs.fr
03 81 25 80 27**